

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

un ilco n'est pas manquée; mais elle n'a pas de bon sens: on ne peut pas donner à un gouverneur un titre qu'il n'a pas: laissez-moi faire, je vous le dirai, s'il n'est pas...

Garcetrou. — Eh oui, laissez-moi faire, Monsieur Commodo en tête de cette mécanique la... d'ailleurs la lettre n'est rien à l'histoire de la...

Castro. — Voilà la titre en règle, je connais ça par cœur... Maintenant par où allons-nous commencer... Voyons, j'étais, nous retourner et corrigions ensemble...

Garcetrou. — Pardieu, Monsieur Commodo, nous voulons faire signer cette adresse par tout le monde de la paroisse et si on mettrait ce même les-patriotes voudraient signer une adresse à part.

Castro. — Eh bien! Nous les habitants de la paroisse...

Ricard. — Pardieu, Monsieur Commodo, si vous mettez ça comme je viens d'écrire les trois cents de nos gens, si vous les ajoutez des habitants ils ne voudront plus signer et il faut qu'on aille chercher seulement les habitants... L'adresse, comme nous, vous l'écrivez sur sergent par tout le monde; les notaires, les charniers, les juges à paix, les officiers de milice, les forgerons et les habitants tous par ensemble.

à continuer

Corporation.

Séance d'hier soir. (Vendredi)

Trois membres du conseil ne sont point à leur poste, ce sont Messrs. Glackmoyer, Massou et Simpson.

Mr. CONNOLLY présente une pétition des habitants de la rue Champlain demandant qu'il soit pris des précautions contre les éboulements de rochers dont ils ont été menacés.

Mr. Le Maire dit que ce sujet est maintenant sous considération compétente; il demandera s'il n'y a eu qu'Excellence sir Chas. Bagot à ce sujet le gouverneur lui a manifesté l'intention de se prêter immédiatement à tout ce qu'on pourrait lui suggérer pour prévenir le retour d'une catastrophe du genre de celle qu'on a eu à déplorer; son Excellence a donné ordre à des officiers du génie de s'en occuper alors et de s'entendre avec les autorités municipales pour cet objet; il est fin un rapport accompagné d'un plan maintenant devant le comité des chemins qui sans doute proposera bientôt quelque mesure définitive.

Mr. LAURIN présente une pétition des marchands de St. Roch demandant que cette classe soit exemptée de taxes autres que celle-ci et ils assurent à payer comme locataires ou comme propriétaires.

Cette requête est laissée sur la table. On lit un rapport du comité des finances recommandant le paiement de diverses sommes.

On passe ensuite à l'ordre du jour principal qui est la continuation de la considération du projet de taxes.

La discussion est sur la taxe à imposer sur les marchands en gros.

Messieurs Rousseau et Connolly se lèvent ensemble, ils ont même question, de préséance s'élève. Mr. Connolly réclame d'abord parce qu'il est le plus ancien, ensuite en considération de la part active qu'il a prise dans cette affaire. Il dit que lorsqu'on avait renvoyé le rapport à la considération du comité sur les affaires de la corporation renvoyant tous les membres du conseil, à s'y trouver lui seul Mr. Connolly y est venu, et il croit que cela lui donne le droit de proposer ses amendements au rapport avant tout autre.

Mr. Le Dr. Rousseau a définitivement la parole vu que le premier il a élevé la voix après que l'article du rapport a été lu par Mr. le maire.

Mr. Rousseau déclare alors qu'il a proposé de remettre à une autre fois la discussion du projet de taxes et de remettre en considération le rapport qui a pour objet de prévenir des changements dans le département de St. Roch. Il remarque que les raisons qu'on avait pour hâter la discussion sur les taxes qu'on veut mettre sur la propriété n'existent plus; les locataires et les propriétaires ont pu prendre leurs ar-

rangements et il croit que maintenant qu'on a trouvé moyen de se procurer un montant suffisant pour continuer les affaires de la ville et payer une partie de la dette, on devrait songer à diminuer les dépenses de quelques départements afin de se décharger les taxes qu'il reste à imposer.

Il croit qu'on obtiendra au moins dix mille livres par la partie du projet déjà proposée; vouloir en imposer davantage semblerait pas de la taxation mais une vexation insupportable. Il croit que les taxes étaient indispensables pour nous à une date mais vouloir dépasser la somme nécessaire, c'était menacer la ville d'une ruine irréparable et non moins honteuse que celle qu'on avait tentée en ne taxant pas tout.

Il dit qu'il désire aussi qu'on soit obligé de mettre la ville sur un bon pied, mais qu'on n'a pu à quelques individus de l'opposition avec d'autres de ses confrères de nous les idées extravagantes, d'appartenir au même siècle il nous affiliait pas de nom et n'en continuera pas moins à plaider en faveur de la modération puisqu'on ne peut disposer autrement. Le conseiller Connolly est un de ceux qui voudraient tout taxer sur l'échelle la plus élevée, cependant il devrait bien savoir que les idées qu'il appelle progrès n'ont pas beaucoup servi dans ce pays et qu'on ne voit pas que la guerre Erin ait beaucoup prospéré quoiqu'on y ait mis en pratique d'une manière fort étendue les idées de progrès et les plans de taxation les plus larges.

D'ailleurs le cri contre les taxes est général, ainsi puisque nous ne pouvons les retrancher totalement, prenons au moins noire tort pour les rendre aussi légers que possible.

Il est secondé par Mr. Méthot.

Mr. LAURIN. — La proposition du savant docteur est insoutenable et ne mérite pas même la discussion. Rien n'excuierait l'adoption d'une semblable mesure. Nous avons commencé, il faut aller jusqu'au bout. Ce n'est pas quelques centaines de livres qu'on pourra économiser sur le département de St. Roch, qui peut changer beaucoup le plan général de taxation; continuons donc l'œuvre que nous avons entreprise.

Le savant docteur a osé à se croire autorisé pour avoir le plaisir de connaître des fantômes; les accusations de rétroaction ne sont pas dirigées contre lui personnellement. Quant à la décision de Mr. le maire en donnant la parole au docteur Rousseau, il croit avec toute fermeté que celle-ci n'est pas si bonne, au moins juste; il ne s'agit pas de savoir quelle bouche s'ouvre la première, quel est celui le plus tôt à votre honneur, mais qui a réellement droit de prendre une part active dans les débats; le conseiller Connolly a beaucoup travaillé pour amener devant nous un projet qui ait quelque chance de succès et qui puisse le premier proposer un amendement qui va droit au but de l'objet en discussion; à présent que la question générale des taxes est décidée, passons aussi promptement que possible aux détails.

Le docteur Rousseau n'a pas donné une seule raison valable à l'appui de sa proposition.

Mr. Le Dr. Rousseau. — Je ne suis ni de desir savoir si le savant docteur nous accuse, directoire ou indirectement; je suis que nous ne faisons pas mention de ça remplir et je tâche de nous faire au mieux de ma connaissance sans m'inquiéter des observations du savant docteur; je répondrais avec toute énergie les propositions, que je croie injustes ou dangereuses, comme les accusations qu'on voudra lancer contre moi.

Mr. Le Maire. — Puisque l'on a commencé à taxer ce n'est pas le moment de reculer et il n'y a rien d'injuste d'abandonner la discussion puisqu'après avoir taxé quelques classes de citoyens on en laisserait passer d'autres qui doivent et peuvent payer quelque chose au trésor commun puisqu'ils en retirent comme eux quelques avantages.

La motion du docteur Rousseau est rejetée par 10 voix contre 5. Messieurs Rousseau, Laurin, Plamondon, Méthot et Tourangeau.

Mr. CONNOLLY propose alors qu'il soit imposé sur les marchands en gros une taxe de 25 sur ceux qui paient un loyer de £100 ou au-dessus, et au-dessus de cette somme 1 chelin par mois.

Mr. Méthot, était d'abord en faveur de taxes sur les marchands, mais il a changé d'avis depuis qu'il a vu que la taxe sur les propriétés suffirait pour les besoins actuels et pour acquiescer graduellement de la ville. On ne doit pas songer à des embellissements qui coûteraient des taxes sur le commerce dans un temps comme celui-ci où l'industrie est, presque arrêtée et où les marchands, gros comme petits sont journellement exposés à faire banqueroute.

Mr. LAURIN se prononce contre les taxes sur les marchands et reproche à Mr. Connolly de ne point suivre les instructions de ses mandataires qui sont déclarés contre de semblables taxes.

Mr. HAZARD. — Au nom de Dieu, sommes nous pour avoir des taxes, des démolitions, ou des taxes; faisons d'agir un peu plus sagement; si nous ne payons pas de taxes nous ne paierons pas nos dettes; nous nous condamnons comme des vagabonds; quel nous donnera-t-on, quel bien nous donneront-ils? Nous sommes nous continous nos enfants. Puisque nous vivons en société il faut que la société soit gouvernée; pour la gouverner il faut de l'impôt, il n'y a pas de milieu. Si Mr. Laurin donnait quelque raison plausible, s'il demandait plus ou moins on pourrait lui trouver quelque bon sens; mais non il ne veut rien dire et cependant il demande des améliorations pour son quartier.

Quant à lui il connaît l'opinion; des marchands en gros et il sait qu'ils sont prêts à payer sans murmure la taxe que le rapport propose.

Mr. LAURIN est contre les taxes; mais si on n'impose le demandé pour son quartier une part du gâteau.

Mr. PLAMONDON. — On veut mettre la ville sur un bon pied; mais les citoyens sont-ils sur un bon pied lorsque les marchands tombent les uns après les autres. Eh! si nous étions riches je serais le premier à demander des embellissements; mais pauvres comme nous sommes il faut penser à payer nos dettes quoique nous ne les ayons pas contractés; mille livres suffisent pour cela; qui paie ses dettes s'enrichit c'est donc tout ce qu'on peut désirer pour le moment; d'ailleurs est-ce que messieurs les taxeurs n'ont pas assez de belle taxe qu'ils ont sur les clients?

Mr. CONNOLLY. — Les taxes sont plus populaires qu'on ne pense. Si on connaît les citoyens on verrait que les trois quarts sont prêts à les payer.

La proposition de Mr. Connolly est adoptée par 10 contre 5.

On impose sans discussion les taxes suivantes £10 sur les encanteurs en gros et £5 sur les encanteurs en détail.

Sur les marchands ambulants £ 20

Sur les tables de billard 25

Sur les représentations dramatiques 1 5

Sur les cièques £10 de permission et £2 10 par chaque représentation.

Lorsque vient la discussion sur la taxe personnelle que le projet fixe à 5; Mr. Laurin propose un amendement qu'elle soit mise à 2s. 6d. Messieurs Lloyd, Plamondon, Connolly et Laurin prennent alors l'habitude de la discussion; c'est ce que des derniers messieurs la parole est assez vive pour que Mr. Laurin traite son adversaire d'imprudent; de gronderie qui mérito la censure de ses mandataires; ce à quoi celui-ci ne réplique rien, ne paraissant pas avoir compris.

L'amendement de Mr. Laurin obtient la majorité.

Les autres items du rapport (à l'exception de quelques uns qui sont remis sous consultation) sont amendés et passés comme suit: —

Sur les subergistes qui paient un loyer de £ 50 et au dessous 2 10

100 et au dessous 4 0

Au dessus de £100 5 0

Sur les bouchers et bœufiers une licence de 5s. seulement.

Prêtres sur gîte 10 0

Écuries publiques et locuteurs de chevaux 2 10 0

Bateaux traversiers à manège 2 10 0

do. à vapeur 7 0 0

Ménagerie 3 10 0

Danseurs de corde, jongleurs, escamoteurs. Le conseil d'aujourd'hui.

Annouces. Adolphe de cet valdora.

Le sousigné, Avocat, a son BUREAU à la Haute-Ville, rue Des Jardins, No. 21. F. M. DEROME. Québec, 19 février 1844.

Le sousigné informe ses amis et le public en général qu'il continue à construire des pompes à feu à un seul cylindre, à double effet, ce qui donne la facilité de faire les pompes beaucoup plus légères et plus durables et au dessous des plus ordinaires. L. LEMOINE. Québec, 30 janvier 1843. N. B. Il faut remarquer que ces sortes de pompes se chauffent par elles-mêmes.

ÉTABLISSEMENT DE DRAP A BAS-PRIN.

DAVID MORGAN, JUNR. MARCHAND, TAILLEUR. No. 27, Rue St. Jean, Haute-Ville.

ÉMERGIE respectueusement ses amis et le public en général pour l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui donner; et prend la liberté de les informer qu'il vient de recevoir

ASSORTIMENT TRÈS-ÉTENDU DE Marchandises d'Automne, consistant en draps (double Millés) superds, drap César à l'épave de l'eau, draps de nuit, et un assortiment de Casimirs, Doekings, Tweeds, et des patrons de vestes, stocks, etc. tous de la meilleure qualité, et de la dernière mode. D. M. - Sollicite la visite immédiate de ses amis, sans affect d'être ouvert pour inspection, il est prêt à exécuter toute ordre qu'on voudra bien lui confier avec promptitude, pour argent comptant ou à un crédit approuvé. Québec, 7 Décembre, 1842.

LIVRE BLEU. RELIURE. François Marcoux Relieur. Faubourg St. Jean, RUE ST. OLIVIER, No. 104. INFORME respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est prêt à exécuter toutes RELIURES DE LIVRES, dans tout style, suivant les ordres, et aussi promptement que possible. Il espère que par son assiduité son attention et la modicité de ses prix, à assurer une part de patronage public. Québec, 18 janvier, 1843.

JOS. LYONNAIS, L'ÉCRIVEUR. ST. ROCH, RUE DES PRAIRIES, No. 34. INFORME respectueusement ses amis et le Public en général qu'il est prêt à faire ou réparer tout instrument de musique, à des prix modérés. Il offre en vente quelques VIOLONS et CLARINETTES. Québec, 31 octobre, 1842.

A VENDRE AU PLUS BAS PRIX, SES MAGASINS, CHAQUE CÔTÉ DE LA PORTE.

UN Assortiment général de FOURRURES d'hiver SA VOIR Robes de Carottes du Nord et du Sud. Chapeaux de pelletterie de toutes sortes. Un grand assortiment de Câbles de Drap avec bandes de pelletterie de toutes sortes. Mitaines, Gants, Souliers de Caribou, Sacs de voyage. A USSE! Mantoux de Caoutchouc de la meilleure qualité. B. CORRIVEAU. Québec, 9 Oct. 1842.

A VENDRE GRÈS de terre dans le Township de Broughton No. 25 au 26me rang. S'adresser au bureau du Fantastique. Québec 27 Octobre, 1842.

A rendre à ce bureau, UN PORTAIS-CROQUIS DE J. F. PERRAULT ECR.

A VENDRE. PAPIERS PEINTS De J. H. DUFOR et LE ROY de PARIS.

PAUL ET VIRGINIE, romans gravés ou traités de l'écouler sur papier grand Raisin, et quelques pièces de bonjour. P. GINGRAS, Juvv. Rue Lamontaine, No. 11.

LE QUINZE. Young Latie's Magazine, Est le titre d'un nouvel ouvrage, publié chaque mois à Philadelphie, au très bas prix de UNE PIASTRE PAR ANNÉE.

Il est de cet ouvrage est de fournir à bas prix, un magasin qui rend le rapport de l'écriture littéraire et de l'ouvrage mécanique également les meilleurs magasins à trois centimes. Chaque numéro contient des articles de vingt-huit (30) pages de matière à lire et intéressant originale, provenant de la plume des écrivains nés et familles les plus distingués du jour. Une ou deux pages traitent sur l'art, sans jamais dans chaque numéro, et aussi, une série de belles gravures enluminées richement coloriées qui ne préparent maintenant à dédications mais est publiée dans aucun magasin. Une ou plusieurs pages de musique nouvelle et populaire seront données dans chaque numéro. Il sera imprimé avec un caractère net et agréable, et sera aussi orné de gravures dans fin. L'ouvrage est déjà rendu à son troisième numéro, et jusqu'à présent le résultat a prouvé que le public désire un magazine à un centime, littéraire supérieur et d'un grand intérêt au lieu d'un autre que sans aucun détail être suivi d'un succès complet. Notre liste de souscription est, actuellement double de celle d'aucun magazine de ce genre à une piastre, et certains ont écrits chaque semaine. On vient de solliciter l'aide de nouveaux contributeurs d'un tel nature et reconnu, et les publications sont déterminés à faire un ouvrage qui puisse pour rendre l'ouvrage digne du patronage du public de tous les nations.

SOCIÉTÉ POUR SOUSCRIRE ET PREMIUMS. Pour l'avantage des voisins, et pour faciliter les ventes, nous entreprenons d'acheter et de vendre par nous. 7 copies de nos Wacars, un an, pour \$1.00 4 copies de do et aucun magazine à trois piastres \$5.00 5 copies de do et aucun journal de la semaine \$5.00 15 copies de do \$10.00 10 copies de do et aucun magasin à trois piastres \$10.00 10 copies de do et vie de Washington par New York Spark \$10.00 10 copies de do et ouvrages de Scott \$10.00 20 copies de do et ouvrages de (H) Dickens \$10.00 23 copies de do et d'imprimeur quel ouvrage et de dessus nommés \$15.00 Adresse DREW et SCAMMELL, 67 South Third St. Philadelphie.

Les Éditeurs qui donneront quelques insertions à l'annonceur et ceux qui envoient les numéros la contenant manuscrite avec de l'argent, aux Publications, recevront l'ouvrage pour un an. Les Éditeurs qui donneront cinq insertions à l'annonceur et ceux qui y appellent l'attention du public par leurs lettres, recevront, en outre, le dix-neuvième volume du KINGSACK, commencent en Janvier, 1842.

L'ARTISAN. Aux Agriculteurs.

LA demande de plusieurs personnes de la Campagne, les propriétaires et de l'Artisan, vont dans la semaine prochaine du mois d'Avril, agrandir le cadre de leur feuille et décider une partie, à publier des articles sur l'Agriculture. L'absence d'un journal qui occupe de la science agricole, est une lacune dans la presse canadienne. Nous nous offrons de combler cette lacune, et nous nous mettrons en état de les rendre, nous croyons, près que fait cette science, la plus utile de toutes les sciences. Nous prétendons par cette nous même sur ce sujet, ce qui nous donne et de peu de nations agricoles que nous désirons. Nous nous offrons de combler cette lacune, et nous nous mettrons en état de les rendre, nous croyons, près que fait cette science, la plus utile de toutes les sciences. Ce que nous offrons à nos lecteurs seront des extraits des journaux et de différents ouvrages. Nous recevons avec reconnaissance tous écrits, remarque ou extraits que l'on voudra bien nous adresser. Le prix de l'abonnement est de 75 Cts. par année au-delà les frais de poste qui sont de 50 Cts. Le journal paraîtra comme de-levait deux fois par semaine, un tel engagement. Les personnes qui voudront se charger de l'agence dans les différentes paroisses, recevront le journal gratis. Toutes lettres doivent être envoyées franches de port. HUSTON et BERTRAND, Rue Notre-Dame, No. 16, Basse-Ville, Québec.



Ligne DE VOITURES ROUGES QUÉBEC ET MONTREAL.

En deux jours de Trajet JOURS DE DÉPART LUNDI, MERCREDI, ET VENDREDI.

Les sousignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, que leur ligne de diligences commencent à partir à 8 heures et continuent jusqu'à la fin de l'hiver. Il y aura un dimanche par semaine. Les paquets seront transportés avec soin et à leur prix modéré. Comme les propriétaires se proposent d'employer que de bons chevaux et des conducteurs attentifs, ils sont certains d'offrir pleine satisfaction à ceux qui les honorent de leur patronage.

Le bureau des diligences à Montréal sera tenu par Mr. Robinson, le propriétaire de cette branche de la ligne. S. et C. HOUGH, Québec. W. A. RODINSON, Montreal. Les sousignés informent leurs amis et le public que ce transport sera dans le transport de malles au lieu de leur patronage. Ils ont en état de procurer le transport à tout marche aux personnes qui voudront sur ce chemin en tout autre au sud de la baie.

On peut obtenir tous renseignements des bureaux, aux diverses ventes, en s'adressant à leur bureau, No. 3 rue St. Anne, Haute-Ville. SAMUEL et CHS. HOUGH Québec, 1er Décembre 1842.

A LOUER. Pour plusieurs années, un hôtel au premier étage, Maison No. 101. La seule maison de Bas-Bourg à un étage de Québec joignant le faubourg St. Vallier avec le square Jean qui est un dépend de la ville de long sur 1 1/2 de large tout entouré de belles maisons, et de beaux jardins, et de tout le meilleur ordre, dans un terrain de 50 aunes de long sur 20 aunes de large.

A USSE! A LOUER ou A VENDRE une excellente maison sur la même terre, avec 4 lots de quarante pieds sur six-vingt quatre, et environ 10 à 11 arpents de terre en prairie.

A VENDRE une grande maison, avec (surtout) une belle cour, sur la rue St. Vallier, joignant au Sud Ouest à Mr. Lenefsky. Avec le surplus, terrain qui est délimité, qui s'étend jusqu'à la rue St. Gabriel, et au bord du canal de la baie, avec une belle maison nouvellement réparée. S'adresser à M. LeBarre, Ecole Notaire ou au Sousigné propriétaire. M. SAUVAGEUR Québec 1er Octobre 1842.

Almanach des Adresses.

En avance dans la liste qui suit, moyennant 50 centimes par ligne. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.

THOS LARIVIERE MEUBLER à l'ancien de la Rochelle, Rue Des fances, No. 102 près du 15e arr.

W. HIDDLE Graveur, rue St. Anne, No. 8 Haute-Ville, vis-à-vis des Courtes des J. etc. Fait des sceaux pour les Cours de justice, les Cours de magistrats et autres; cartes de visites et d'affaires, titres de comptes, etc. etc.

J. O. VALLIERE Manufacturier de chapeaux, Meubles et Vernis Copal; No. 200, rue St. Vallier près du Parc.

J. P. RHEAUME, Avocat et Procureur; No. 213, Rue St. Vallier, près de Mr. Crahan.

P. GINGRAS, Juvv. Marchand, Rue Lamont, No. 11, et Rue Champlain No. 343, Basse-Ville.

G. F. TREMBLEY, Avocat, Rue des Prévôts, No. 51, St. Roch.

LOUIS LEMOINE, Armerier-Mécanicien, rue St. Jean, No. 30, Haute-Ville.

M. C. G. INALD & LOGANS, fabricants de papier, vis-à-vis de Joignant la Banque de Montréal.